

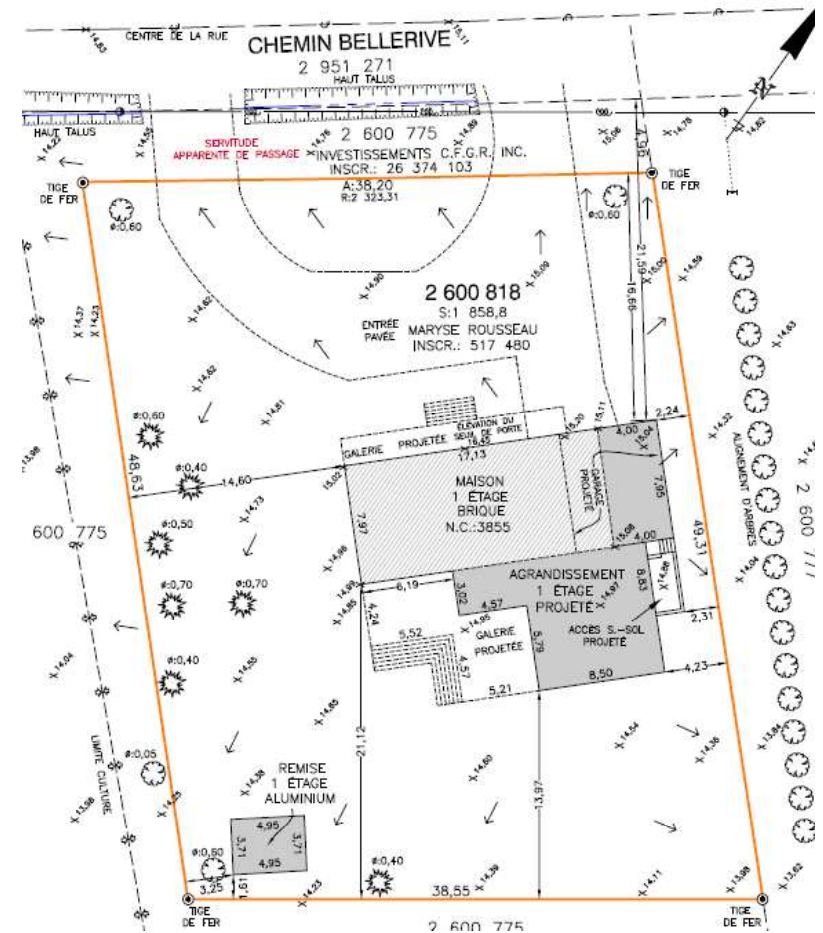


DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-044

CCU du 11 juillet 2022

1

Lot 2 600 818
3855, chemin Bellerive



CCU du 11 juillet 2022

2

Localisation et mise en contexte

Zone : A-354

Secteur du Parchemin

Le requérant fait une demande de dérogation mineure dans le but de permettre l'agrandissement de son garage attenant, et ce, en contrevenant à la marge latérale prescrite.



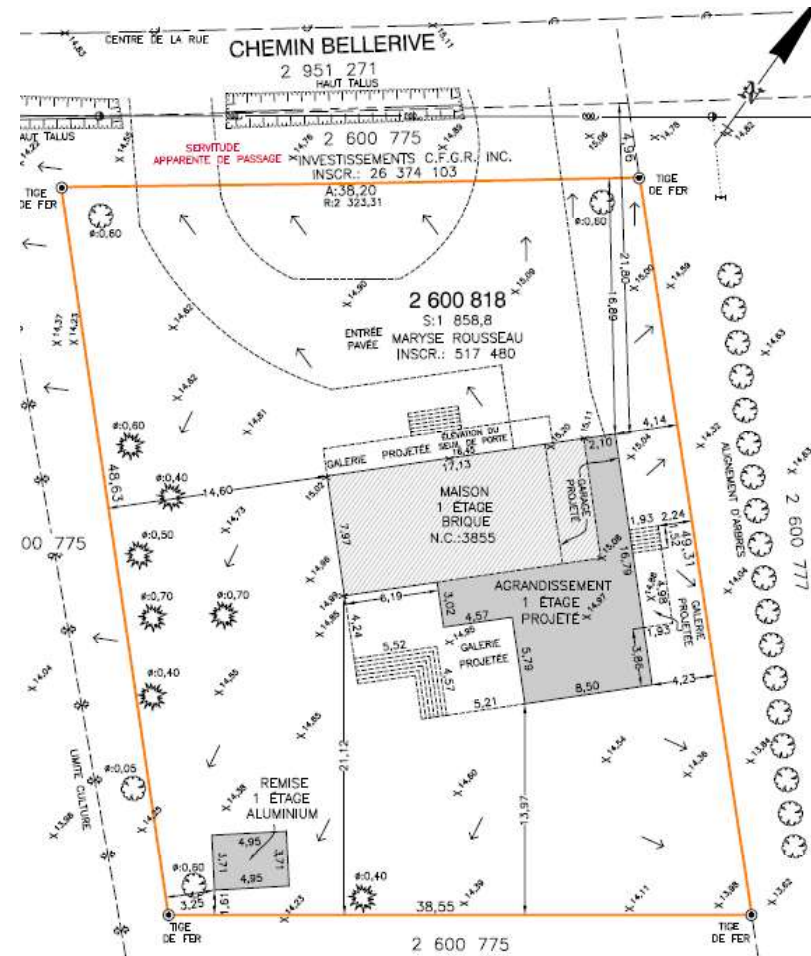
CCU du 11 juillet 2022

3

Historique du dossier

Demande de P.I.I.A. 2022-038 pour l'agrandissement du bâtiment présentée à la séance du CCU du 13 juin 2022, et approuvée par le Conseil lors de la séance du 6 juillet 2022.

Le demandeur souhaite apporter une modification à son projet en agrandissant davantage le garage attenant. L'agrandissement nécessite également une approbation d'un P.I.I.A. afin d'être autorisée.



Réglementation applicable

CCU du 11 juillet 2022

5

Extrait du Règlement de zonage 483-U, grille des usages et normes A-354 :

GRILLE DES USAGES ET NORMES :		ZONE							A-354	
Classes d'usages autorisées		PAGE							1/1	
H-1	habitation unifamiliale	• (2)								

MARGES	Avant minimale	(m)	15		15	15	15		
	Latérale sur rue, minimale (terrain d'angle)	(m)	6		6	6	6		
	Latérale minimale	(m)	4		4	4	4		
	Autre latérale minimale	(m)	4		4	4	4		
	Arrière minimale	(m)	8		8	8	8		

(2) Uniquement en usage accessoire à une activité agricole reconnue conformément aux dispositions de l'article 40 de la L.P.T.A.A. ou en usage principal et bénéficiant d'un droit acquis selon les articles 101, 101.1, 103 ou 105 de la L.P.T.A.A. et sur un lot adjacent à une voie de circulation existante.



CCU du 11 juillet 2022

6

Milieu environnant

Terrain agricole et terrain naturel (voisin de gauche)